

Arrondissement de
Montbrison

Sous la présidence de Guy FRANÇON Maire

En présence de :

Nombre de conseillers élus : 19

Guy FRANÇON Cassandre JANVIER Brigitte FERRET Dominique MANGEL
Antoine ROBERT Jean Claude MAZUEL Laurent JOONNEKINDT (arrivé à
19h38) Gilles BERCET (arrivé à 19h11) Huguette BADAR Dominique JAY
(arrivée à 19h09) Martine AVERNA Albert RAMBAUD Yolande LAROUX
Christian CHAPELLON Bernadette de LENGAINNE

Nombre de conseillers
présents : 15

Absentes excusées : Estelle RIVAL Laurent PERES

Nombre de conseillers
représentés : 2

Procurations : Guy TISSEUR à Brigitte FERRET

Christelle PETIT à Cassandre JANVIER

Secrétaire de séance : Mme FERRET

Le quorum étant atteint la séance débute à 19h07. Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux personnes extérieures venues assister à la séance de ce soir.

POINT SUR LA SITUATION AFFERENTE AU CIRCUIT PADDOCK 42

Monsieur le Maire dresse une rétrospective des évènements et actions qui se sont déroulés depuis janvier 2015 et dont a eu connaissance la collectivité à savoir les nombreux échanges de courriers entre riverains et mairie stipulant leur mécontentement et demandant la fermeture du PADDOCK 42.

Monsieur le Maire souhaite apporter un démenti au compte rendu établi par M. FOURBOUL à la suite de la dernière réunion de l'association Qualité du cadre de vie.

En effet, Monsieur le Maire n'a en aucune manière refusé la présence de M. ACTIS lors de sa rencontre le 26 mars dernier avec M. et Mme FOURBOUL ; ce rendez-vous ayant été pris quelques jours en amont à la suite de la venue de M. FOURBOUL en mairie et de ses requêtes. C'est donc en tant que particuliers et riverains de Saint Bonnet les Oules que Monsieur le Maire avait accepté cette entrevue.

Concernant un autre point inscrit sur ce dit compte rendu, Monsieur le Maire dément avoir rencontré M. NOALLY pour l'implantation du salon de coiffure roulant Hair We Go. C'est la personne y travaillant qu'il a rencontré et à qui il avait donné son accord (à ce jour, ce salon roulant n'est plus présent).

D'ailleurs, Monsieur le Maire indique qu'il attend toujours le rectificatif du compte rendu à ce sujet, ce que M. FOURBOUL s'était engagé à faire le 26 mars dernier.

Pour ce qui est du circuit Paddock 42, M. le Maire explique son impossibilité à agir directement, le circuit se situant sur le territoire d'Andrézieux-Bouthéon et le permis de construire ayant été accordé par cette même collectivité. Toutefois, il indique avoir demandé un rendez-vous à M. Evence RICHARD, nouveau Préfet de la Loire depuis le 21 mars dernier, en présence de son Directeur de Cabinet et de M. MALLET, afin d'obtenir des réponses et notamment sur l'homologation du circuit. A ce jour, aucune date n'a été transcrite à M. le Maire, lequel indique que dès que cette dernière sera connue, il en fera part à l'association du Qualité de cadre de vie afin qu'un membre puisse représenter la dite association à cette rencontre.

M. CHAPELLON, Conseiller municipal, détaille que le bruit le plus gênant n'est pas tant celui des moteurs mais surtout des crissements de pneus – le circuit peut certes être homologué, le désagrément dû au crissement de pneus provient davantage de la vitesse et du mode de conduite.

M. le Maire indique que les voitures utilisées par 3A sur le circuit sont homologuées et que des voitures d'entraînement viennent parfois sur circuit fermé (ont-elles ou non le droit, M. le Maire demandera réponse au Préfet). Peut-être un aménagement avec heures et dates d'ouverture – telle la réglementation sur la tonte – pourrait être envisagé. M. MANGEL, Adjoint, parle de la sono qui suivant les vents, est plus ou moins forte sur la commune. M. MAZUEL, Adjoint, explique que certains circuits

font passer des tests avant entrée sur piste aux véhicules pour mesurer leur bruit. A voir si sur celui de PADDOCK 42, cela serait envisageable ?

Mme BADAR, conseillère municipale, demande alors si en tant que mairie, il est vraiment possible de faire quelque chose, puisque la préfecture ne fait rien elle-même alors qu'elle est la plus à même à agir si le circuit s'avère illégal.

En conclusion, Monsieur le Maire rappelle le rendez-vous sollicité en Préfecture – et dit que si des tests de mesure de bruits sont nécessaires, ce point pourrait être inscrit sur un nouvel ordre du jour afin de requérir l'assentiment du Conseil.

2016.04.01 MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCPSG – TRANSFERT DE LA COMPETENCE « CREATION ET GESTION DE CREMATORIUM »

Le crématorium de Saint Etienne étant devenu obsolète, il doit être remplacé. La communauté d'agglomération de Saint Etienne Métropole s'est dotée de la compétence permettant la création et la gestion des nouveaux crématoriums sur son territoire ; elle sollicite donc un partenariat avec les intercommunalités dont la CCPSG. Cette dernière a par délibération du 23 mars 2016, modifié ses statuts en intégrant la compétence facultative crématorium. Saint Bonnet les Oules étant membre de la CCPSG, elle doit se prononcer sur cette modification des statuts. Approbation unanime.

2016.04.02 RENOUELEMENT DE L'ADHESION A LA PLATEFORME DE DEMATERIALISATION DES MARCHES PUBLICS DU DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Renouvellement de la convention de partenariat avec le Département pour une durée de 5 ans. Adhésion gratuite. Approbation unanime.

QUESTIONS DIVERSES

Point sur les travaux du centre bourg

Point sur le chantier RTE

Présentation d'un diaporama sur une éventuelle implantation de city stade sur la commune par Mme JANVIER et M. JOONNEKINIDT.

L'association Manifestations Bonnetaires étudie la mise en place d'une visite du château pour les bonnetaires, et sur inscription et présentation d'un justificatif de domicile, fin mai, sur une ½ journée avec un encadrement.

Point sur la séance communautaire du 13/4 en CCPSG – remerciements de M. le Maire aux membres du Conseil venus le soutenir lors du vote lui ayant soustrait sa vice-présidence, comme à Mrs CHARBONNIER André, Maire de Chamboeuf, CHARBONNIER Jean Yves, maire de St Galmier, CHALAYER Bruno Conseiller municipal à Rivas.

Prochain conseil municipal Mardi 10 mai 2016 à 19h.